Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 144 (1999)

Heft: 1

Artikel: Les missions de l'armée dans le contexte de la nouvelle sécurité

internationale. 2e partie

Autor: Jean, Carlo

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-348645

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Les missions de l'armée dans le contexte de la nouvelle sécurité internationale (2)

La fin de la guerre froide a entraîné un changement radical dans les relations internationales. On a assisté, non seulement à la transformation de la géopolitique, mais également à celle du sens de la sécurité et des critères d'emploi de la force militaire. Les tâches des militaires sont devenues plus nombreuses et plus importantes. Les forces armées sont de plus en plus engagées dans un appui aux autorités lors de catastrophes matérielles et technologiques, pour la protection de l'environnement.

gén Carlo Jean

Le rôle des forces armées aujourd'hui

Le rôle principal des forces armées consiste toujours à protéger contre des agressions directes les territoires nationaux et ceux des pays alliés. Leur présence et leur efficacité en cas de guerre empêchent la naissance de menaces. Toutefois, la situation actuelle amène à créer des systèmes de sécurité collectifs et coopératifs. La définition de la sécurité par un gouvernement national doit tenir compte des exigences des autres Etats dans ce même domaine. La sécurité n'est plus un objectif poursuivi d'un manière unilatérale mais, de plus en plus, par des accords de coopération.

Une organisation de défense comme l'OTAN tend à assumer également les fonctions d'un système de sécurité, de manière à s'adapter à ce que les spécialistes en relations internationales appellent des «régimes de paix». La maîtrise des armements, voire leur réduc-

tion font partie intégrante des stratégies de sécurité et de défense, dans leurs dimensions structurelles et opérationnelles, également en tant que mesures de confiance.

La prévention revêt toujours un intérêt majeur par rapport à l'action. L'OSCE en est un bon exemple et sa logique devrait être étendue aux autres régions du monde. Un tel processus se développe en Méditerranée avec la projection de l'OTAN et de l'Union européenne, en particulier avec l'initiative «Partenariat pour la Méditerranée» proposée par l'Italie au Conseil atlantique de Williamsburg d'octobre 1995.

Commandement et contrôle des forces internationales

Les forces armées continuent toutefois d'accomplir leurs tâches habituelles. Le «peace-enforcing» n'est rien d'autre, à une différence près, que l'emploi traditionnel de la force militaire. De telles opérations sont légitimées, non par des décisions et des intérêts nationaux mais par des mandats délivrés par l'ONU ou l'OSCE, au nom

de la Communauté internationale.

Le passage d'un niveau national à un niveau international entraîne en revanche de profondes répercussions sur les systèmes de commandement et de contrôle des forces d'intervention. Les mécanismes actuels, utilisés par les Nations unies pour la planification et la gestion des opérations de paix, doivent être améliorés. Leurs inconvénients sont encore plus évidents lorsque l'intensité des opérations reste basse et que leur durée se prolonge. On ressent en particulier l'absence d'un état-major militaire, pourtant prévu par la Charte des Nations unies. Le fait de déléguer la direction des opérations à un pays (les Etats-Unis d'Amérique en Corée et dans le Golfe) ou à une organisation régionale (actuellement, l'OTAN en Bosnie) n'apparaît pas comme une solution satisfaisante, même si c'est la seule que l'on puisse appliquer pour l'instant.

Les bases d'un commandement international cohérent dans les domaines politiques et stratégiques font encore défaut.

Première partie, voir RMS, décembre 1998.



Des similitudes entre le passé et le présent

Toutefois d'un point de vue technique et militaire, il n'existe pas de différences essentielles entre des opérations nationales et internationales. Une intervention vise toujours à imposer à un agresseur la volonté d'un pays ou de la Communauté internationale. Une situation analogue se retrouve en cas d'intervention dans un conflit interne, à la suite de la demande d'assistance de la part de l'autorité gouvernementale légitime.

Il en va de même, lorsque la Communauté internationale décide d'intervenir en faveur d'une des parties pour l'aider à l'emporter sur les autres. Dans un tel contexte, les opérations de faible intensité sont tout à fait semblables à celles qui furent conduites durant la période de colonisation et de décolonisation

Le secrétaire général de l'ONU peut lancer des opérations militaro-diplomatiques ou du «peace keeping». Les forces déployées ont pour tâche d'empêcher une agression ou une expansion du conflit; c'est le cas pour la FÖRDEPRENU (Force de déploiement préventive des Nations unies). Ce sont des actions similaires à la «politique de la canonnière» du siècle dernier, même si elles poursuivent un but de dissuasion plutôt que de coercition. L'efficacité de la diplomatie préventive est liée, d'une part à la rapidité de l'intervention, d'autre part à la crédibilité de l'assertion selon laquelle le déploiement de forces limitées



Des troupes espagnoles déminent en Bosnie-Herzégovine.

prélude à des interventions massives, au cas où la première opération ne suffirait pas à décourager une agression.

Dans ce genre d'intervention, la force militaire n'a plus le rôle de «moyen de dernier recours» qui était le sien pendant la guerre froide. L'efficacité de chaque intervention préventive est liée à ce que l'on définit techniquement comme «escalation dominance». Il faut disposer, non seulement des forces nécessaires pour repousser une attaque ou avoir le dessus lors d'une agression, mais également une claire volonté politique d'y recourir en cas d'agression.

Des missions qui ne sont plus militaires...

D'autres tâches sont confiées aujourd'hui à des forces militaires, qui sont très différentes de celles qu'elles accomplissaient dans le passé: elles s'expliquent par la globalisation, les interdépendances au niveau mondial et par le fait que, à cause des médias, le monde est devenu politiquement, donc stratégiquement, plus «petit». Des conflits «lointains» deviennent «proches» et, par conséquent, politiquement importants, à cause de l'émotion des opinions publiques, partant des gouvernements.

Les actions prévues dans l'Agenda pour la paix, qui concernent les forces armées, comprennent le soutien à des interventions humanitaires ou leur exécution, les actions de «peace-keeping de première et deuxième génération» ainsi que l'aide des forces armées dans la phase de reconstruction qui succède à un conflit. Certaines formes de collaboration doivent être mentionnées: celles qui intéressent la protection civile, l'écologie et le rétablissement de la confiance; elles font désormais partie de la diplomatie préventive, c'est-à-dire des actions internationales de prévention des conflits.



La prévention revêt un caractère de plus en plus important, comme la médecine préventive par rapport à la médecine curative. Les actions humanitaires, le «peace-keeping» préventif, la collaboration entre les forces armées de différents pays dans des domaines qui ne sont pas vraiment militaires constituent des éléments essentiels dans la prévention des crises et des conflits. Elles se révèlent bien plus efficaces qu'une résolution et qu'une gestion qui se traduisent souvent par une «gestion du chaos» et risquent de provoquer l'expansion plutôt que la réduction du conflit. Toute initiative inadéquate, en effet, peut provoquer des réactions incontrôlables.

C'est sur de telles actions que devrait se concentrer le programme de l'UNESCO «Culture de la paix». Il s'avère chaque jour plus nécessaire que le «conflict prevention», le «conflict resolution» et le «postconflict reconstruction» soient concus de manière unitaire et cohérente. Ils doivent obéir à des logiques et à des stratégies communes ou, du moins, compatibles. Grâce à la collaboration dans des domaines d'activités autres que le militaire (protection civile, biens culturels, écologie), on crée une confiance réciproque, la transparence qui constitue une véritable «confidence-building-measure» (CBM).

Dans des opérations autres que la guerre, les forces armées n'agissent pas en tant que partie en cause, mais en tant qu'arbitre, qu'organisation chargée du rétablissement de conditions normales de vie, de la remise en marche des structures administratives, voire en tant que cohorte d'administrateurs, de juges et d'éducateurs.

Dans le «conflict prevention» et le «post-conflict reconstruction», les forces armées interviennent dans des domaines qui ne ressemblent plus à leurs missions traditionnelles: déminage, rétablissement des infrastructures et des transports, des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie et en eau, santé, éducation, contrôle des élections, distribution de vivres... L'intervention réussie de l'Italie en Albanie, entre 1991 et 1993, a certainement évité une guerre civile; l'action de l'UFOR en Bosnie, au-delà de sa mission principale, évite que les hostilités reprennent dans ce pays tourmenté.

Des militaires impartiaux et neutres

Ce sont surtout les officiers qui jouent alors le rôle de policiers, de gardiens, d'administrateurs, d'éducateurs, de communicateurs, de diplomates et de juges. Ils travaillent en étroite collaboration avec des organisations civiles (agences de l'ONU ou organisations non gouvernementales), lesquelles obéissent à une logique et à des motivations différentes de celles des militaires. En général, ceux-ci doivent agir avec les parties en présence qui sont parvenues à un accord de principe malgré leurs différends, dans l'espoir d'instaurer une paix que le pays pourra par la suite défendre seul. Les militaires se doivent donc d'être impartiaux et neutres.

L'impartialité diffère de la neutralité, parce qu'elle se réfère au mandat reçu. Pour accomplir sa mission, il est parfois nécessaire de recourir à la force, par exemple contre des bandes irrégulières ou des bandits, mais il faut toujours agir de façon à maintenir le consensus politique entre les responsables des parties en conflit. Le recours à la force doit être minimal: il se trouve d'autant



RMS № 1 — 1999



plus réduit que les forces internationales déployées sont importantes.

Une présence militaire massive rappelle en effet aux fractions en lutte que, s'il y a violation de l'accord, la Communauté internationale punira l'agresseur. Les soldats ne deviennent donc ni des policiers ni des samaritains, ils restent des soldats. Comme le dit Norberto Bobbio, ils ont la fonction de «magistrats de la force». Sans la force, il n'y a pas d'ordre; par conséquent, le droit et la loi ne peuvent pas être imposés.

Ces tâches apparaissent tout à fait nouvelles et, souvent, les médias donnent dans la rhétorique du «soldat de la paix». Il n'existe pourtant pas de différence essentielle, ni dans l'éthique militaire, ni dans la logique stratégique ou opérationnelle. Les différences sont surtout d'ordre tactique, technique et organisationnel.

Il faut éviter les simplifications de la désinformation souvent inconsciente, l'angélisme propre aux médias ou la confusion quant à la nature du «peace-keeping». Cette notion n'est pas définie dans la Charte de l'ONU. Sous la pression de la «CNN politics» ou «videopolitics», les leaders occidentaux ont été amenés à intervenir sans bien connaître les objectifs visés. Ils avaient tendance à croire que le «peace-keeping» est une technique flexible, qu'il existe une continuité entre les opérations basées sur le consentement des parties en conflit et celles qui peuvent impliquer l'emploi de la force pour imposer l'ordre international. Ils croyaient pouvoir fixer des objectifs militaires pendant le déroulement même des opérations, ce qui est très difficile, voire impossible.

L'exemple des Casques bleus

Le Casque bleu est essentiellement un arbitre. Parfois, comme à Beyrouth, à Mogadiscio ou en Bosnie, quand l'action de force dépasse les possibilités de consensus entre les parties, il devient acteur. On peut être arbitre ou acteur, mais pas les deux simultanément. Chaque fois que cette erreur a été commise, l'intervention internationale s'est avérée catastrophique et honteuse. La faute en incombe, non aux militaires mais aux politiques, lesquels ont négligé de fixer d'emblée des objectifs clairs et réalisables. Il n'existe jamais de solution militaire: il n'existe qu'une solution politique. Il faut déterminer les objectifs militaires en fonction des finalités politiques et des capacités opérationnelles. La précision des armements modernes ne peut pallier la confusion dans la détermination des objectifs politiques et l'imprécision des idées.

On a souvent demandé aux militaires d'effectuer des opérations qu'ils n'étaient pas en mesure d'effectuer. Ils peuvent séparer deux communautés en lutte, mais ils ne peuvent pas les obliger à vivre ensemble. Ceux qui fixent les objectifs politiques doivent connaître la spécificité des moyens militaires et en tenir compte. La «culture de la paix» implique logique et connaissance de la stratégie. Les deux domaines ne sont pas en opposition; au contraire, il existe une homogénéité entre les principes de la guerre juste, la proportionnalité entre la fin et les moyens et les principes de la rationalité stratégique clauzewitzienne.

La politique des bonnes paroles, qui constitue souvent un simple alibi ou une couverture, est moins morale que celle des résultats. Un sens plus profond de la responsabilité est absolument indispensable. L'action humanitaire ne saurait remplacer la politique. L'intervention humanitaire prolonge les conflits, même lorsqu'elle n'est pas une couverture destinée à cacher d'autres objectifs ou un alibi de la classe politique face







Opération de déminage à Sarajevo.

à une opinion publique désireuse de voir cesser les souffrances et les massacres.

Si la Communauté internationale souhaite mettre fin à un conflit, elle doit ajouter sa propre violence à celle qu'exercent les parties en conflit, ceci afin de convaincre ces derrières qu'elles ont davantage à perdre qu'à gagner à la poursuite du conflit. Ce fut le cas en Bosnie à l'été 1995, lorsque les bombardements ont rendu possibles les accords de Dayton.

D'un point de vue stratégique, la logique des opérations de paix est tout à fait semblable à celle des guerres traditionnelles, car elle est liée à la nature humaine. La seule différence se situe au niveau de sa syntaxe et de sa grammaire.

Force militaire et nature humaine

Pour comprendre le rôle de la force militaire dans les rela-

tions internationales actuelles, quelques réflexions de caractère général s'imposent. Il existe une similitude extraordinaire entre la pensé de Platon et d'Aristote sur la nature humaine et celle de Clausewitz sur la guerre. Cette analogie s'applique en particulier à ce que le général prussien nomme la «trinité paradoxale» de la guerre: la raison politique, la violence originelle et la friction, voire le hasard et le calcul des probabilités. Cette «trinité» se situe au centre de sa théorie, mais en réalité elle constitue le pivot logique d'une action.

Platon et Aristote parlent d'une triple nature de l'âme. Il est impossible de comprendre les actions humanitaires si l'on ne prend pas en considération, à la fois le «logos» (la pensée et la raison), le «pathos» (la passion). Entre la théorie de l'action de paix et celle de l'action de guerre, il n'existe pas de différences essentielles. Tou-

tes deux proviennent de l'homme et sont profondément enracinées dans la nature humaine.

Dans la guerre comme dans les opérations de soutien à la paix, on fait appel aux forces armées pour que, de gré ou de force, l'une ou l'autre partie se plie à notre volonté, laquelle vise certains objectifs. Il s'agit particulièrement que la situation de paix souhaitée devienne réalité avec le minimum de dépenses, de pertes, de risques et d'efforts; à la limite, on recourra à la force pour décourager la partie adverse ou la convaincre de faire ce que l'on attend d'elle.

L'éthique du Casque bleu – pas seulement la sienne – réside justement dans l'emploi minimal de la force nécessaire. La moralité de son utilisation découle en somme de l'obtention du succès. L'éthique de l'homme politique consiste à avoir le courage de définir quel genre de paix il souhaite obtenir et à déterminer des objectifs pour les militaires, qu'ils pourront atteindre.

Conclusions

Les tâches nouvelles confiées aux militaires en cette période d'après-guerre froide, qui sont beaucoup plus structurées, complexes et variées que les missions traditionnelles, ne modifient, ni la nature de la profession militaire, ni la physionomie des forces armées, ni les principes éthiques auxquels doit se plier tout soldat, dont, en premier lieu, la subordination au politique, ensuite le recours

RMS N° 1 - 1999



au minimum de violence nécessaire pour obtenir les résultats souhaités.

Elles nécessitent des compétences additionnelles, une approche technique et tactique différente, mais pas autant qu'on ne le prétend. Le maréchal Lyautey a écrit qu'un «bon soldat ne peut pas être seulement un soldat». La profession militaire est intrinsèquement liée à la fonction sociale et à l'affirmation de principes éthiques et humains. Le soldat est, dans sa nature même, le protecteur du plus faible: ce n'est pas un hasard si la doctrine théologique de l'Eglise catholique sur la guerre juste se situe dans la période de la «caritas». Ce ne fut que pendant une brève période, à l'époque de la conquête des Amériques et de la conversion des Indes sous la contrainte, qu'elle se situe dans la période de la «justitia».

Personne ne fait la guerre pour la guerre. Comme le soulignait Aristote, la violence pour la violence est un acte criminel. La force et son emploi ne sont que des moyens au service de la paix. Les tâches nouvelles confiées aux militaires dans les opérations de maintien de la paix mettent en relief la «caritas».

La réflexion scientifique et philosophique sur le futur de la paix et du monde doit se concentrer sur cet aspect et laisser de côté les rhétoriques faciles et les simplifications. Ce n'est que de cette façon que le «logos» et l'«ethos» pourront l'emporter sur le «pathos, que la force utilisée pourra n'être que la force minimale et indispensable pour le rétablissement de l'ordre, donc du droit et, si possible, de la justice, bien que cette dernière relève avant tout de la responsabilité des politiques, non de celle des militaires.

C.J.

«Les républiques faibles sont irrésolues et ne savent ni délibérer ni prendre parti. Si quelquefois elles en prennent un, c'est plus par nécessité que par choix.»

Machiavel

Discours sur la première décade de Tite-Live